

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 février 2023

Réunis en séance publique à 19 h en mairie sous la présidence du maire		PRESENT	ABSENT		A donné procuration à			
			Excusé	Non excusé				
ADJOINTS	MULLER Daniel, maire	X					Conseillers élus	23
	SCHORUNG Eric	X						
	RINCKE Véronique	X						
	KESSLER Gérard				X	Mr SCHMITT Serge	Conseillers en fonction	23
	KIRCHER Marie-Joséphine	X						
	SCHMITT Serge	X						
FIRTION Evelyne	X							
CONSEILLERS MUNICIPAUX	BOTT Cédric				X	Mr SCHORUNG	Conseillers présents	13
	GADLER Sandrine			X				
	GROSS Sylvie	X					QUORUM	12
	GROSSE Anne-Marie	X						
	HEYMES Muriel				X	Mme HOUVER		
	HOELLINGER Isabelle				X	Mr WURTZ	Conseillers absents avec excuses	1
	HOUVER Sabrina	X						
	MEYER Gaston				X	Mme RINCKE		
	MOURER Jonathan	X						
	PEREZ Anne-Laurence		X					
	PERRIN Marina				X	Mme KIRCHER	Conseillers absents sans excuses	1
	SCHMITT Fabienne				X	Mr MOURER		
	SCHMITT Serge Bruno	X						
	SIATTE Jean-Marie				X	Mr MULLER	Conseillers ayant donné procuration	8
	WURTZ Laurent	X						
ZAHM Marcel	X							

Désignation du secrétaire de séance : Mme HAFFNER – secrétaire de mairie

Ordre du jour :

1.	COMPTABILITE : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022
2.	COMPTABILITE : AUTORISATION DE MANDATEMENT ET LIQUIDATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – DELIBERATION MODIFICATIVE
3.	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
4.	PERSONNEL : CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES
5.	PROJET ENSEMBLE IMMOBILIER RUE DU CIMETIERE : PRISE EN CHARGE DE L'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE
6.	DEMANDE DE SUBVENTION CLIMAXION POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LES ATELIERS MUNICIPAUX
7.	LOCATION SALLES COMMUNALES
8.	DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – information
9.	DIVERS ET COMMUNICATIONS

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023.

Approuvé à l'unanimité

(Mme HOELLINGER a par mail du 16 février fait le commentaire suivant :

PROCES-VERBAL CM du 12.12.2022

Remarques/commentaire Isabelle Hoellinger et Laurent Wurtz 16.02.2023

Page 74 - A propos de la DCM 3 Installation de panneaux photovoltaïques

Propos/information de M. Kessler :

« La consommation électrique, conforme aux normes BBC ,demandées par la RT 2012, est de 34 000 kw/an, donc 51,67 kw/heure/m2/an tous compris »

Monsieur Kessler a bien donné ces chiffres, mais comme étant la consommation actuelle de la mairie. Isabelle Hoellinger lui a expressément demandé cette précision, à savoir si les chiffres étaient issus de la facture d'électricité, ce que Monsieur Kessler a confirmé par l'affirmative. Elle a alors précisé qu'il s'agissait là de données en énergie finale et que les seuils à atteindre pour les différentes réglementations thermiques étaient toujours exprimés en énergie primaire.

En aucun cas la RT 2012 n'exige une consommation de « 34 000 kw/an » ou encore de « 51,67 m² kw/heure/m²/an ».

Et c'est suite à cette précision que Monsieur Kessler lui a proposé de refaire ses propres calculs, ce qu'elle s'est engagé à faire pour un retour au conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

DCM 1 – 2023

COMPTABILITE M57

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022

Le conseil municipal, approuve,

Par 17 voix pour et 2 voix contre (Mr WURTZ qui a procuration de Mme HOELLINGER) – Mr le Maire ne participant pas au vote

- le compte administratif présenté par M. Eric SCHORUNG, 1^{er} adjoint

Et

- le compte de gestion du Trésorier

Qui s'établit en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses de fonctionnement	2 002 580.13
Recettes de fonctionnement	3 623 413.03
Excédent de fonctionnement	1 620 832.90
Dépenses d'investissement.....	1 532 226.88
Recettes d'investissement.....	1 939 016.74
Excédent d'investissement	406 789.86

DISCUSSIONS

Mr WURTZ revient sur l'inscription de la dépense concernant le pacte financier dans le budget primitif 2022.

Cette dépense n'a pas été prévue, car au moment de la préparation de ce document, toutes les communes faisant partie de la CASC n'avaient pas encore signé ce pacte. Aussi, la référente de la trésorerie nous a informé ne pas avoir besoin de l'inscrire.

Si cette somme nous avait été réclamé en 2022 – une décision modificative du budget aurait pu être faite.

Apparemment un recours d'une commune est en cours et à ce jour, nous n'avons aucune nouvelle des services de la CASC concernant le règlement du pacte financier.

En tout cas pour 2023 – une prévision sera faite au budget.

DCM 2 – 2023

COMPTABILITE

AUTORISATION DE MANDATEMENT ET LIQUIDATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Par délibération du 12 décembre 2022, l'autorisation de mandatement et de liquidation des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif indiquait pour le chapitre 23 une somme de

Chapitre	Crédits votés en 2022	Décisions modificatives	Crédits ouverts
23	645 000 €		161 250 €

Or il y a lieu de rectifier cette ligne

Chapitre	Crédit voté en 2022	Décisions modificatives	Crédit du chapitre	Crédits ouverts
23	645 000.00 €	- 6346 .00 €	638 654.00 €	159 663.50 €

Après, explications du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité

autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement en comptabilité M 57 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales.

DCM 3 – 2023

DEMANDE DE SUBVENTION PAR LES ASSOCIATIONS

Mme FIRTION, Adjointe présente la demande de subvention du club de basket, au titre de l'année 2022, pour l'achat d'équipements divers pour un montant de 1 594.55 €

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'accorder

- une subvention de 638 € au club de basket représentant 40 % du montant de leur dépense.

DCM 4 – 2023

PERSONNEL
CREATIONS et SUPPRESSIONS DE POSTES

Certains agents remplissant les conditions pour un avancement de grade, Mr le Maire propose

- la création d'un poste permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet de 35 heures hebdomadaire
- la création d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 32 h 30 hebdomadaire
- la création d'un poste permanent d'agent de maîtrise principal à temps non complet de 28 heures hebdomadaire

et la suppression des postes

- adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet de 35 h hebdomadaire
- adjoint technique à temps non complet de 32 h30 hebdomadaire
- agent de maîtrise à temps non complet de 28 h hebdomadaire

Après échange de vues, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces créations et suppressions de postes.

DCM 5 – 2023

PROJET ENSEMBLE IMMOBILIER
RUE DU CIMETIERE
PRISE EN CHARGE DE L'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE

Un permis de construire a été déposé pour la construction d'un ensemble immobilier comprenant des maisons individuelles et d'immeubles collectifs sur des terrains situés rue du cimetière , section 8 parcelles 237 – 244 -250 et 303.

La réalisation de ce projet nécessite une extension du réseau électrique dont les travaux sont estimés à 5 884.60 €TTC.

Après explications, le conseil municipal, à l'unanimité

- décide de prendre ces frais d'extension dont le devis a été établi par Enedis, d'un montant de 5 884.60 €TTC, en charge.

DEMANDE DE MR WURTZ

Souhaitait savoir si le projet est prévu sur un terrain privé : il s'agit bien d'un terrain privé.

DCM 6 -2023

DEMANDE DE SUBVENTION CLIMAXION

POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LES ATELIERS MUNICIPAUX

Il n'était pas prévu de solliciter de subventions pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les ateliers municipaux car les instructions de dossier à ce moment-là étaient très longues.

Depuis la situation ayant évolué, Mr SCHMITT, Adjoint propose de déposer un dossier au titre de CLIMAXION. Climaxion, l'Ademe et la Région Grand Est apporte un soutien financier aux projets de transition énergétique pour le développement et la production des énergies renouvelables.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- sollicite une subvention CLIMAXION (région Grand Est)
- fixe le plan de financement comme suit :

Montant du projet HT	Fonds propres de la commune	Subvention CLIMAXION
58 170.00 €	53 170.00 €	5 000.00 €

INFORMATIONS DE MR SCHMITT Serge

Il précise que la pose des panneaux sur l'atelier municipal devrait couvrir 60 % de la consommation d'électricité de la mairie et de l'atelier)

DCM 7 -2023

LOCATIONS SALLES COMMUNALES

Frais de nettoyage supplémentaires

Mme KIRCHER rappelle au Conseil Municipal que lors d'une location de salle, un nettoyage sommaire est demandé au locataire.

Elle propose, dans l'éventualité où celui-ci, à la charge de l'utilisateur, serait absent ou jugé insuffisant au moment de l'état des lieux, de facturer des frais supplémentaires.

Ces frais seront calculés suivant le temps d'intervention de ou des agents.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité, décide

- d'appliquer ces frais si l'état de la salle le nécessite.

OBSERVATION DE MRWURTZ

Mr WURTZ propose de faire figurer sur le contrat et internet - le cout TTC charge comprise de l'heure de nettoyage.

Toutes les délibérations ont été reçues à la Sous Préfecture par dématérialisation le 21 février 2023

8 – DECLARATIONS D’INTENTION D’ALIENER – INFORMATION

	VENDEURS	ACHETEURS
VENTES MAISONS LOCAUX PROFESSIONNELS		
Locaux professionnels Zone europôle Rue Robert Pax	SCI JSK ALSACE LORRAINE	ANCIENS ETABLISSEMENTS E TOURNEVILLE
9 A rue de Puttelange	Mr et Mme Ali KANSO	Mr MULLER Julien Mme TOUSSAINT Jennifer
196 rue Nationale	Consorts HEHN	Mr et Mme HUTCH Michel
VENTES TERRAINS		
Section 4 au lieudit Witzerberg	Mr PETRI Jean Louis	Mr DUPUIS Germain
Section 2 rue du Stade	Mr et Mme PELATI Bruno	COMPAGNIE IMMOBILIERE AUERT GEISLER dit COMIAGE

9 – DIVERS ET COMMUNICATIONS

FORET DOMANIALE DE SARREGUEMINES

Mr SCHORUNG, Adjoint présente le document concernant la révision de l’aménagement forestier 2023 -2042 de la Forêt domaniale de Sarreguemines.

Cette forêt d’une surface de 1046 ha est limitrophe avec notre commune au niveau de notre forêt communale « Petit Hambach » et derrière l’usine INEOS en direction de Siltzheim et Herbitzheim « Grand Hambach ».

La composition du peuplement est majoritairement de chênes et hêtres. Le hêtre suite à la sécheresse est appelé à disparaître ainsi que l’épicéa ravagé par les scolytes.

Une coupe de bois est prévue dans les parcelles tous les 8 ans et dorénavant il est conseillé de ne plus faire intervenir les adjudicataires de bois directement en forêt. Les arbres seront coupés et posés le long d’un chemin.

Mr WURTZ et Mme FIRTION souhaitent être destinataires du document.

MAIRIE DE HAMBACH

ECLAIRAGE PUBLIC

Mr SCHMITT Serge, Adjoint a fait procéder aux remplacements d'environ 150 ampoules actuelles par des leds principalement au niveau de Roth.

En ayant 700 à remplacer, les travaux se feront au fur et à mesure.

Les résultats sont encourageants, pour la coupure durant la nuit le gain est de 50 % et divisé par 3 pendant les heures d'allumage.

Si certaines communes ont opté par le remplacement des platines dont le prix unitaire est de 500 € par lampe (sachant que l'on peut être subventionné à 35 %), le fait de remplacer les ampoules ne représente qu'une dépense de 60 € par ampoule led.

Mr le Maire proposera au conseil municipal lors de la prochaine réunion de modifier la délibération du 12 septembre 2022, car techniquement l'extinction d'un lampadaire sur deux n'est pas possible et dangereux (points noirs). Il sera suggéré pour la période de fin avril à début août de ne pas rallumer les lampadaires à partir de 5 heures du matin.

GAZ

Mr SCHMITT, Adjoint annonce une hausse de 100 000 € - le prix du KWH étant multiplié par 6.

La chaudière de l'école du centre va être changée prochainement.

PLANNING REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mr WURTZ demande si l'on peut planifier à l'avance les réunions.

Il est difficile de réaliser une planification, mais en général elles ont lieu toutes les 6 semaines – en février – avril fin mai ou juin – en septembre octobre et enfin d'année selon les sujets à traiter.

COMISSION SCOLAIRE -PERISCOLAIRE

Mr WURTZ demande que cette commission se réunisse, vu le projet de fermeture d'une classe.

Fin de la réunion : 20 h 30

Mme HAFFNER M-E,
secrétaire de mairie

Le Maire,
Daniel MULLER